

**Soumissions écrites de  
l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints**  
Commission d'enquête sur les relations de travail  
Le 14 février 2025

**APERÇU**

L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (« ACMPA ») représente plus de 8 500 employés à la Société canadienne des postes (« Postes Canada » ou la « Société »), travaillant dans plus de 3 000 bureaux de poste ruraux à travers le Canada. Il s'agit de petits bureaux - installés chez des particuliers, dans des magasins généraux et dans des bâtiments municipaux -, de bureaux autonomes et d'opérations plus importantes dans les grandes villes. De nombreux bureaux de poste ne comptent qu'un seul employé de Postes Canada, un employé de l'ACMPA, et sont situés dans des collectivités éloignées ou nordiques, y compris des emplacements accessibles uniquement par avion et par bateau.

Fondée en 1902, l'ACMPA représente les travailleurs livrant le courrier dans le Canada rural depuis plus d'un siècle. L'Association est une voix essentielle de la réalité opérationnelle de la livraison du courrier dans des collectivités rurales, éloignées et nordiques. En fait, elle est la seule voix dans d'innombrables bureaux où l'employé de l'ACMPA est le seul employé de Postes Canada responsable de la livraison du courrier.

Au cours des dernières décennies, l'ACMPA a résisté aux efforts de Postes Canada ~~en vue de~~ visant à réduire les services dans ces collectivités.<sup>1</sup> De concert avec Postes Canada, elle a conçu des stratégies visant à chercher activement des moyens de rendre ces bureaux de poste plus rentables. Bien que les observateurs externes puissent supposer que les coupures importantes de la Société dans les services fournis par l'ACMPA sont des mesures d'économie rationnelles, les propres rapports annuels de Postes Canada ont montré constamment que, depuis plus d'une décennie, la livraison du courrier dans les collectivités rurales par des travailleurs de l'ACMPA représente le mode de livraison le moins dispendieux à Postes Canada<sup>2</sup>.

Postes Canada est le principal transporteur dans les régions rurales et a la responsabilité exclusive de livrer le courrier dans les boîtes des bureaux de poste : l'ACMPA livre le « dernier kilomètre ». Les collectivités rurales ont « traditionnellement et historiquement utilisé les services postaux comme

---

<sup>1</sup> En plus de la défense des intérêts, l'ACMPA a commandé des enquêtes sur les effets des fermetures de bureaux de poste ruraux sur les communautés : « Les bureaux de poste ruraux et les communautés qui en dépendent sont abandonnés » (Anderson Consulting, avril 2014) joint à **l'annexe A**.

<sup>2</sup> Rapport annuel 2023 de la Société canadienne des postes, page 45 : Toute la main-d'œuvre du CPAA est saisie sous la rubrique « Installation de livraison (pox postal, livraison générale) », pour laquelle le coût annuel moyen par adresse est de 63 \$, soit la moitié du prix du mode de livraison le moins cher suivant. Cette conclusion est restée stable au fil des ans. Voir, par exemple, le rapport annuel 2012 de Postes Canada, dans lequel le coût annuel moyen par adresse de l'installation de livraison » s'élevait à 59 \$.

moyen de communiquer et de faire des affaires en dehors de nos collectivités ». <sup>3</sup> Qu'il s'agisse de la livraison de passeports, de cartes de santé, de médicaments, et des kits de dépistage du cancer à domicile, aux fournitures pour les pandémies lors de la récente épidémie de COVID-19, les bureaux de poste ruraux continuent d'être un point de contact essentiel entre les habitants des zones rurales et les services gouvernementaux.

Les bureaux ruraux et éloignés sous-tendent également la prospérité des entreprises locales et des collectivités, en veillant à ce qu'ils puissent établir des liens avec les clients et stimuler la croissance économique d'un océan à l'autre. Dans ce contexte, dans les régions desservies par l'ACMPA, Postes Canada possède un avantage concurrentiel incomparable en matière de prestation de services dans le Canada rural. Aucun autre transporteur ne possède un réseau comparable dans ces régions.

Les membres de l'ACMPA continuent de travailler ensemble aux quatre coins du pays pour s'assurer que les décideurs à Ottawa comprennent la réalité sur le terrain des services postaux dans les régions rurales et pour veiller à ce que toutes les collectivités au Canada aient accès aux biens, aux services et aux possibilités économiques.

L'ACMPA est heureuse d'avoir la possibilité de présenter des soumissions dans l'affaire, lesquels sont divisés en deux parties :

1. la tentative de la part de Postes Canada d'élargir de manière inappropriée la portée des questions devant la Commission d'enquête sur les relations de travail;
2. le point de vue de l'ACMPA sur les cinq questions à l'égard desquelles la Commission a invité les parties intéressées et les intervenants à soumettre leurs ~~mémoires~~ propositions.

## **1. IL S'AGIT D'UNE TRIBUNE INAPPROPRIÉE POUR L'AMPLEUR DES QUESTIONS SOULEVÉES PAR POSTES CANADA**

L'ACMPA a eu l'occasion de passer en revue les soumissions de Postes Canada et est préoccupée par l'ampleur des modifications législatives et réglementaires soulevées par la Société, car celles-ci se trouvent bien au-delà du mandat de la Commission d'enquête sur les relations de travail. Les soumissions de Postes Canada ne peuvent être mis en œuvre pour les raisons suivantes : les bons intervenants ne sont pas à la table; elle n'a présenté aucun élément de preuve indiquant qu'ils seraient efficaces; et Postes Canada tente de pousser l'enquête hors de sa portée législative pertinente.

### **A. Les bons intervenants ne sont pas à la table en ce qui concerne les modifications demandées par Postes Canada et on ne s'est pas penché adéquatement sur leur efficacité**

---

<sup>3</sup> « Les bureaux de poste ruraux et les communautés qui en dépendent sont abandonnés » (Anderson Consulting, avril 2014), joint à l'**annexe A**.

Dans ses soumissions, Postes Canada propose de réexaminer l'ensemble du cadre réglementaire qui sous-tend son fonctionnement, y compris l'obligation de service universel. De nombreuses soumissions de Postes Canada menacent d'avoir une incidence sur le secteur – et, en toute franchise, le pays – dans son ensemble.

Par exemple, le mémoire de la Société visant à revoir l'obligation de service universel signale manifestement une réduction des services dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques. La Société écrit que sa vision sur dix ans comprend « la prestation de services facultatifs essentiels pour les collectivités et petites entreprises rurales, éloignées et nordiques. <sup>4</sup> En d'autres termes, la Société aimerait rendre les services *optionnels* dans ces collectivités.

En outre, la soumission de la Société menacent d'entraîner des répercussions directes sur les agents négociateurs ne participant pas à l'enquête. Un grand nombre des questions soulevées par Postes Canada dépassent la portée du conflit de travail entre la Société et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (« STTP »). Il ne fait aucun doute que la Commission sait que Postes Canada participe également à une négociation distincte avec l'ACMPA et qu'elle a présenté des observations distinctes, et parfois contradictoires, dans le contexte de ce processus. Même si l'ACMPA est profondément reconnaissante d'avoir la possibilité de présenter ces soumissions il ne s'agit pas d'une participation suffisante permettant d'aborder l'effet des soumissions exhaustifs formulés par Postes Canada ainsi que les effets profonds que ceux-ci auront sur les membres de l'ACMPA et les collectivités desservies par ceux-ci.

Tout processus qui envisage la refonte du service postal au Canada doit comprendre la participation du grand public, une analyse d'expert et un processus au cours duquel tous les intervenants sont des participants à part entière à la table. Cet exercice doit être mené en faisant référence au double mandat de Postes Canada qui consiste à exploiter la société d'une manière autonome financièrement tout en assurant la prestation de services de grande qualité qui satisfont aux besoins des Canadiens partout au pays.

De plus, les soumissions politique de la Société n'éclairent pas ses problèmes de solvabilité immédiats. Aucune des modifications réglementaires n'est chiffrée ou ventilée d'une manière significative. En outre, la Société ne semble pas avoir discuté avec le gouvernement quant à la modélisation ou aux prévisions des effets sociaux et économiques qui pourraient découler de la réduction du service universel partout au Canada pour les remplacer par des services « facultatifs » – notamment dans des collectivités où Postes Canada représente actuellement la seule option.

---

<sup>4</sup> Commission d'enquête industrielle, Observations écrites de la Société canadienne des postes, à la page 29.

## **B. Postes Canada tente de pousser la Commission d'enquête hors de son mandat pertinent**

L'ACMPA fait écho aux préoccupations du STTP à propos de l'utilisation récente des articles 107 et 108 du *Code canadien du travail* par le gouvernement fédéral.<sup>5</sup> Ces dispositions doivent être appliquées d'une manière qui est compatible à la reconnaissance du droit de grève<sup>6</sup> par la Cour suprême du Canada.

Interprété adéquatement, le mandat de la Commission d'enquête sur les relations de travail est concret et précis : éclairer le conflit de travail actuel entre la Société et le STTP. Le contexte commercial et la situation financière de la Société doivent éclairer cet exercice, comme pour tout conflit de travail, et ces préoccupations contextuelles ont été expressément mentionnées à titre de considérations aux fins de l'enquête.

Cependant, la référence aux considérations contextuelles à prendre en compte au moment d'examiner le conflit de travail actuel se distingue d'une réimagination en carte blanche de la Société dans son intégralité, comme le préconise Postes Canada. En tentant d'élargir grandement ce processus, Postes Canada court le risque d'élargir indûment les questions et les intérêts touchés dans la présente enquête, compromettant ainsi les principes fondamentaux du droit du travail et de la justice naturelle.

Qui plus est, tel qu'il est mentionné plus haut, les propositions vastes et générales de la Société auront une incidence directe sur les agents négociateurs qui ne sont pas des parties à l'enquête. Par l'intermédiaire de ses soumissions, la Société tente de forcer la Commission à traiter de questions qui ne font pas partie à juste titre de sa portée, qui consiste à traiter le conflit de travail actuel entre la Société et le STTP.

Bien que l'ACMPA accueille l'occasion de présenter des soumissions écrites, elle ne jouit pas des mêmes droits de participation que les parties. Dans la mesure où toute modification étudiée aura une incidence directe sur les membres de l'ACMPA, elle doit avoir une place à part entière à la table dans ces discussions.

L'ACMPA réitère les préoccupations du STTP selon lesquelles le gouvernement ne s'est pas livré à un examen complet du mandat en huit ans, contrairement au *Protocole du service postal canadien*. L'ACMPA n'a pas été invitée à formuler des soumissions dans le cadre d'un examen officiel du mandat étudiant ces questions, qui est la tribune appropriée pour la tenue d'une telle discussion.

En termes simples : la Commission d'enquête sur les relations de travail ne devrait pas être utilisée comme moyen d'éviter un examen officiel du mandat et d'exclure la participation du public, d'experts critiques et d'intervenants.

---

<sup>5</sup> Code canadien du travail, RSC 1985, c. L-2, ss. 107-08.

<sup>6</sup> Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan, 2015 CSC 4, par. 94, 96.

## 2. POSITION DE L'ACMPA À L'ÉGARD DES QUESTIONS

Compte tenu du court délai pour présenter des soumissions et les questions de procédure soulevées ci-dessus, l'ACMPA n'est pas en mesure de présenter des soumissions exhaustives sur les vastes questions soulevées de manière inappropriées par Postes Canada.

L'ACMPA présente les exemples illustratifs suivants concernant les types de questions qui doivent être examinées de manière approfondie au moment de tenir compte de changements futurs à l'environnement législatif et réglementaire régissant les services postaux au Canada. Les soumissions de l'ACMPA sont organisées autour de cinq préoccupations précises soulevées par le commissaire, comme suit :

### A. La situation financière de Postes Canada

*D'autres coupures dans le service aux collectivités rurales, éloignées et nordiques ne régleront pas les préoccupations financières de Postes Canada.*

D'autres coupures dans le service aux collectivités rurales, éloignées et nordiques ne régleront pas les difficultés financières de Postes Canada. Bien qu'à première vue cela peut sembler contre-intuitif, les bureaux de poste ruraux de l'ACMPA se targuent du mode de livraison le plus économique exploité par la Société.<sup>7</sup> Les raisons pour ce coût comparativement plus bas sont à deux volets : En premier lieu, certains des facteurs de coûts opérationnels sont plus bas dans ces régions. Par exemple, le coût de location de locaux commerciaux dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques a tendance à être inférieur comparativement aux opérations urbaines. Deuxièmement, les bureaux de poste exploités par l'ACMPA ont déjà subi des vagues successives de coupures dans le financement et les services dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques.

Malgré les demandes répétées de l'ACMPA à la Société en vue d'obtenir une ventilation des coûts de ses services ruraux, éloignés et nordiques, la Société a refusé ou n'a pas été en mesure de fournir ces renseignements. En l'absence de données claires à l'égard de ces questions, cette Commission devrait refuser de conclure que d'autres coupures dans le service dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques régleront les préoccupations financières de la Société.

*L'équité salariale est un facteur soulevé indûment par la SPC.*

La Société a soulevé plusieurs questions qui détournent l'attention par rapport au conflit de travail circonscrit entre le STTP et elle-même, qui était la genèse de l'enquête. L'ACMPA affirme le point, soulevé dans les soumissions du STTP, voulant que le règlement des plaintes d'équité salariale liées aux membres de l'ACMPA ne soit pas un obstacle éventuel pour la Société. Cette plainte portait sur un échancier allant de 1992 à 1997, et tous les paiements liés au règlement de la plainte sont terminés depuis longtemps. En outre, la tentative de citer des préoccupations liées à l'équité salariale comme motif des difficultés financières de la Société est douteuse pour des motifs liés aux

---

<sup>7</sup> Rapport annuel 2023 de la Société canadienne des postes, page 45 : le coût annuel moyen par adresse à une « installation de livraison » est de 63 \$, soit la moitié du prix du mode de livraison le moins cher suivant.

droits de la personne et constitue un affront à l'ACMPA, dont plus de 92 % des membres sont des femmes.

En ce qui concerne le régime de retraite, en tenant compte du fait qu'il bénéficie actuellement d'un congé de contribution, et qu'il est incontestablement solvable, l'ACMPA convient également que le régime de retraite n'a aucune incidence sur les questions actuellement en litige.

#### *Livraison de colis*

L'ACMPA note qu'il semble y avoir un accord entre la Société et le STTP pour augmenter la livraison de colis à sept jours par semaine. L'ACMPA soutient cette proposition, tout en notant que pour rendre opérationnelle la livraison de colis sept jours par semaine, la Société devra s'assurer que les heures d'ouverture des bureaux de poste sont suffisantes pour soutenir cet objectif.

#### **B. Besoin exprimé de Postes Canada de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison à la lumière des demandes actuelles des entreprises**

*Les membres de l'ACMPA ont pris des mesures actives pour aider Postes Canada à diversifier et à adapter son modèle d'affaires.*

Les membres de l'ACMPA sont profondément résolus à soutenir l'évolution des services postaux ruraux pour répondre aux besoins des Canadiens. L'ACMPA continue de demander la diversification des offres de service dans les bureaux de poste ruraux, une proposition jouissant d'un vaste appui de la part des Canadiens. Dans une étude sur l'opinion publique de 2022 menée par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), « [p]armi les six options présentées aux résidents de régions rurales pour améliorer la portée, le soutien est considérable lorsqu'il est question d'accéder à d'autres services gouvernementaux dans les bureaux de poste ruraux (89 %) et de créer des centres de services où les bureaux sont regroupés avec d'autres entreprises locales (85 %) ».<sup>8</sup>

L'ACMPA appuie l'élargissement – plutôt que la privatisation – des offres de service dans les bureaux de poste ruraux par l'intermédiaire de carrefours communautaires, de bornes de recharge de véhicules électriques et d'autres initiatives. On a déjà mené des projets pilotes de carrefours communautaires dans des bureaux de l'ACMPA à Little Current, en Ontario, et à Fort Qu'Appelle, en Saskatchewan, et ces carrefours permettent à Postes Canada d'adapter ses offres de service en fonction des besoins des collectivités locales. Ces initiatives bénéficient du soutien à part entière des travailleurs de l'ACMPA.

Si l'on remonte aussi loin que la convention collective de 2018, on peut constater que l'ACMPA prend des mesures actives afin de participer à la diversification des affaires, y compris la conclusion d'une entente historique ayant permis l'introduction d'un libellé dans la convention pour soutenir les

---

<sup>8</sup> Points de vue des Canadiens sur les services de Postes Canada, Services publics et approvisionnement Canada, 13 septembre 2022

services financiers dans les bureaux de poste ruraux<sup>9</sup> et la commande d'une étude visant à promouvoir cette proposition.<sup>10</sup>

Alors que le gouvernement du Canada continue de discuter avec le public afin de comprendre les offres de service qui seraient le plus adoptées dans les bureaux de poste ruraux, l'ACMPA a été et demeure activement résolue à travailler avec ces données et à diversifier les offres de service en fonction des préférences communautaires.

### **C. La viabilité de l'entreprise dans sa configuration actuelle**

*La réduction des services dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques n'améliorera pas la viabilité de l'entreprise*

Les soumissions de l'ACMPA sur la viabilité de l'entreprise sont adaptées à son domaine d'expertise : la prestation de services dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques. Postes Canada dispose d'un important réseau et de l'infrastructure pour livrer le courrier dans ces collectivités, où elle possède un avantage concurrentiel incomparable.

Même si, à première vue, l'idée de la Société de simplifier ces services et de les rendre « facultatifs » peut sembler être une mesure d'économie rationnelle, elle menace en réalité d'éroder la position extrêmement importante de la Société sur le marché dans un des seuls domaines où elle jouit toujours d'un service pratiquement exclusif.

Les tendances économiques – la montée du commerce électronique et de nouveaux concurrents – présentent une réalité différente dans le Canada rural, où on a observé une croissance, plutôt qu'une diminution, du nombre de livraisons de colis. Malgré la baisse totale dans la part de marché des colis citée par Postes Canada, les bureaux de l'ACMPA ont observé une croissance en 2023 de 2 173 292 colis d'une année à l'autre.<sup>11</sup> Dans les plus de 3 000 bureaux de poste de l'ACMPA, cela équivaut à une augmentation d'une année à l'autre de plus de 700 colis *dans chaque bureau*. Bien que Postes Canada signale la tendance générale à la baisse dans les colis, ces chiffres globaux n'illustrent tout simplement pas la réalité du commerce en milieu rural ou des bureaux de l'ACMPA. Des coupes supplémentaires ne serviront qu'à réduire ces services et à limiter le développement de nouvelles sources de revenus dans les régions où la Société possède un avantage concurrentiel robuste.

---

<sup>9</sup> Les maîtres de poste concluent une entente « historique » avec Postes Canada. Le nouveau contrat comprend des dispositions sur les services financiers dans les bureaux de poste ruraux, la pleine égalité pour les maîtres de poste du groupe et des augmentations salariales annuelles de 2 %.

<sup>10</sup> Le Canada rural est mal desservi par les services financiers : Pourquoi les bureaux de poste doivent offrir des services bancaires (Anderson Consulting, septembre 2014).

<sup>11</sup> Ces chiffres ont été fournis à l'ACMPA par Postes Canada.



De plus, la réduction de la qualité et de la fréquence des services dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques pourrait avoir un effet négatif double. Dans un premier temps, cela créait des possibilités pour des concurrents de desservir certaines de ces collectivités. Bien que ces collectivités reçoivent actuellement des livraisons régulières de Postes Canada, si ce calendrier des livraisons est réduit ou éliminé, cela ouvre la porte aux concurrents de s'imposer dans le seul domaine restant de service quasi exclusif de Postes Canada. Cela réduira les revenus de Postes Canada à mesure qu'elle perd des parts de marché, et cela diminuera la viabilité financière associée au maintien d'un réseau national de distribution de courrier. Il s'agit uniquement d'un des nombreux risques financiers potentiels devant être étudiés de manière adéquate et approfondie avant de repenser les modalités de service dans ces régions.

Dans un deuxième temps, dans les emplacements réellement éloignés, les bureaux de l'ACMPA et la livraison du courrier représentent souvent une bouée de sauvetage pour les membres de ces collectivités. Les membres de l'ACMPA livrent des médicaments, des documents gouvernementaux et des articles ménagers de première nécessité là où les autres transporteurs ne se rendent pas. Comme le soulignent les personnes qui vivent dans des collectivités desservies par l'ACMPA : « [l]a fermeture de bureaux de poste ruraux n'est qu'un autre clou dans le cercueil des petites collectivités dans la Nouvelle-Écosse rurale. Les villages sont désormais en compétition entre eux pour les dollars » et « [l]es bureaux de poste constituent un moteur important dans les collectivités rurales. Les petites collectivités sont aux prises avec des difficultés. La perte de bureaux de poste a un impact économique sur la Nouvelle-Écosse rurale. Le service est une force unificatrice dans le pays; en outre, chaque emploi et chaque salaire sont importants pour soutenir le Canada rural »<sup>12</sup>. La réduction ou l'élimination du service dans ces régions ne sont pas un simple inconvénient : elles peuvent menacer l'existence même de ces collectivités.

En résumé : toute enquête sur le rôle des bureaux ruraux dans la viabilité générale de l'entreprise doit comprendre l'ensemble des intervenants, dont les membres de l'ACMPA, qui comprennent le coût opérationnel et la réalité de la livraison du courrier dans ces collectivités.

L'ACMPA souligne également que même si les soumissions de Postes Canada prétendent soutenir les collectivités rurales, éloignées et nordiques, compte tenu de la réalité des propositions de Postes Canada, ces soumissions semblent manquer de sincérité : la Société remet en question l'obligation de service universel et continue de fermer les bureaux de poste ruraux lorsqu'on lui en donne l'occasion.

Certes, malgré le moratoire durement gagné à l'égard de la fermeture de bureaux de poste dans les régions rurales, Postes Canada a fermé 516 bureaux depuis 1994.<sup>13</sup> Ces fermetures ne bénéficient

---

<sup>12</sup> « Les bureaux de poste ruraux et les communautés qui en dépendent sont en train d'être abandonnés » (Anderson Consulting, avril 2014) joint à l'**annexe A**.

<sup>13</sup> Le service postal du Canada : Une bouée de sauvetage pour les collectivités rurales et éloignées, Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, à la page 9.



pas de l'appui des Canadiens : Des données sur l'opinion publique de 2022 ont montré que « 69 pour cent des résidents de régions rurales sont contre le fait de réduire le nombre de bureaux de poste pour diminuer les pertes de Postes Canada. »<sup>14</sup> À tout le moins, le moratoire de 1994 sur les bureaux de poste ruraux doit être maintenu, et les échappatoires qui ont permis à Postes Canada de fermer des centaines de bureaux dans l'intervalle devraient être fermées. De plus, Postes Canada ne devrait certainement pas être autorisée à contourner le moratoire de 1994 dans le cadre d'un processus où elle évite les commentaires exhaustifs de tous les intervenants touchés.

#### **D. Les engagements négociés de l'Association envers la sécurité d'emploi et l'emploi à temps plein.**

*Postes Canada est un employeur essentiel pour les femmes dans le Canada rural.*

L'ACMPA représente des membres dans plus de trois mille bureaux de poste partout au Canada, comme il est précisé dans le tableau ci-dessous :

<b>Statistiques de l'ACMPA au 31 décembre 2024</b>	
Maîtres de poste semi-urbains (temps plein)	1856
Maîtres de poste groupes	1133
Adjoints principaux (temps plein)	246
Adjoints à plein temps	149
Adjoints à temps partiel	1819
Employés à termes	3513
Bureaux de poste	3075

Nos membres comptent plus de 92 % de femmes, ce qui offre une source importante de revenus et de possibilités pour les femmes dans le Canada rural. Certes, les postes de maîtres de poste et d'adjoints étaient historiquement un des meilleurs emplois disponibles pour les femmes dans le Canada rural, même si les coupures récentes ont réduit les traitements de ces postes.

Les conditions d'emploi de l'ACMPA permettent aux femmes dans les collectivités rurales de gagner un important revenu primaire ou secondaire pour leurs familles, tout en restant à proximité de la maison. La réduction de la sécurité d'emploi et des possibilités d'emploi à temps plein pour les membres de l'ACMPA touchera de manière accablante les travailleuses dans les collectivités rurales.

---

<sup>14</sup> Points de vue des Canadiens sur les services de Postes Canada, Services publics et approvisionnement Canada, 13 septembre 2022.

### **E. La nécessité de protéger la santé et la sécurité des employés**

*La présente enquête ne devrait pas tacitement approuver une « course vers le bas » dans les conditions de travail canadiennes*

La réalité est que, depuis des décennies, les travailleurs de l'ACMPA ont déjà survécu à des vagues de coupures dans les services et à une pression à la baisse sur leurs conditions de travail – des facteurs qui ont commencé à entraver la capacité de la Société à attirer et à maintenir en poste des travailleurs dans les collectivités rurales.

Depuis des décennies, Postes Canada s'est tournée vers les traitements de l'ACMPA pour trouver un endroit où prendre des mesures d'économie. En effet, Postes Canada a utilisé les travailleurs de l'ACMPA pour mener un projet pilote pour sa course vers le bas : une nouvelle grille salariale imposée en 2016 qui a laissé les nouveaux employés avec une rémunération *réduite* comparativement à ceux embauchés en vertu de la grille antérieure. Postes Canada a retiré les nouveaux travailleurs de l'ACMPA du régime de retraite à prestations déterminées. Elle a omis d'assurer une indemnité de location – la rémunération versée aux membres qui exploitent des bureaux dans des locaux qu'ils fournissent eux-mêmes – adéquate et accuse un retard lamentable par rapport aux coûts réels de la fourniture d'un local. Ces conditions d'emploi réduites ont fait en sorte qu'il soit devenu plus difficile de recruter et de maintenir en poste des travailleurs – et d'offrir les services dont dépendent les Canadiens. Le coût associé au maintien de ces services essentiels ne peut être assumé exclusivement.

La Commission d'enquête sur les relations de travail devrait refuser d'approuver des recommandations qui auront pour effet d'exacerber les défis actuels en matière de recrutement et de maintien en poste dans les affectations rurales, éloignées et nordiques.

### **SOUSSIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Postes Canada souligne qu'elle soumettra de « prochains documents » sur les changements précis qu'elle souhaite obtenir dans l'actuelle ronde de négociation. <sup>15</sup>Dans la mesure où les soumissions supplémentaires de Postes Canada auront des répercussions significatives sur les membres de l'ACMPA, l'Association demande l'occasion de présenter d'autres soumissions sur les questions soulevées par les parties.

---

<sup>15</sup> Commission d'enquête industrielle, Observations écrites de la Société canadienne des postes, page 30.

## **CONCLUSION**

Les Canadiens ont rarement été plus conscients de la nécessité de soutenir les entreprises locales et les industries canadiennes. Au cours des derniers mois, on nous a rappelé que nous ne sommes pas à l'abri de menaces mondiales à la stabilité économique et politique. L'essaimage et la privatisation d'éléments fondamentaux du service postal fédéral ne feront pas de nous un pays plus fort. Les bureaux de poste font partie intégrante de la prospérité et de la résilience des collectivités rurales, éloignées et nordiques, et du pays dans son ensemble.

Il ne fait aucun doute que les offres de service historiques de Postes Canada doivent s'adapter à l'ère du commerce électronique, mais la Société doit s'adapter d'une manière qui n'entraîne pas d'effets imprévus et préjudiciables sur les collectivités rurales locales. La réduction de la qualité, de la fréquence et de l'accessibilité des services dans ces collectivités entraînera des répercussions immédiates sur les collectivités vulnérables – et sur les travailleurs de l'ACMPA qui fournissent des services dans ces collectivités. Alors que le commissaire cherche à résoudre le litige immédiat entre la Société et le STTP, il faudrait prendre grand soin de s'assurer que Postes Canada peut continuer à desservir l'ensemble des collectivités, peu importe l'endroit où nous vivons.